

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

11 février 2016

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2016

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015	5
V- ADMINISTRATION GENERALE	6
Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal - complément.....	6
SIGEIF – modification statutaire et répartition des sièges au sein du comité.....	9
Maison de justice et du droit – convention avec les partenaires institutionnels.....	10
VI- AFFAIRES SOCIALES	13
Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés – taux pour l’année 2015.	13
VII- PETITE ENFANCE	14
Aménagement de l’accès au multi-accueil Charaire et au relais d’assistantes maternelles et parentales (RAM/RAP) – autorisation donnée au maire de solliciter le permis de construire.	14
VIII- HABITAT	16
Rapport sur la politique de l’habitat en 2015.....	16
IX- AFFAIRES CULTURELLES	23
Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.	23
X- RESSOURCES HUMAINES	24
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, médicosociale et animation.	24
XI- AFFAIRES FINANCIERES	26
Rapport d’orientations budgétaires – année 2016.....	26
Constataion d’extinction de créances suite à une procédure collective de liquidation judiciaire et à une procédure de rétablissement personnel.....	42

Avenant n°1 au groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la ville et son CCA ...	42
XII- QUESTIONS DIVERSES	43
XIII- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	43
XIV- DECISIONS DU MAIRE.....	43
XV- QUESTIONS ORALES	46
Question orale de Claude DEBON.....	46
Question orale de Madame Daugeras	48

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre, de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier

- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Claire Vigneron, en retard, arrive à 19h44
- ✓ Pauline Schmidt, excusée, a donné pouvoir à Timothé Lefebvre
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrive à 19h48
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault, arrive à 21h
- ✓ Thibault Hennion, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent, arrive 20h50
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem, excusé
- ✓ Jean-Jacques Campan, en retard, a donné pouvoir à Claude Debon, arrive à 21h09
- ✓ Christian Lancrenon, absent, a donné pouvoir à Xavier Tamby.

M. le maire

Merci à toutes et tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je souhaite vous présenter Monsieur Nicolas Jaehrling, directeur de l'Aménagement, de l'urbanisme et des services techniques de notre ville depuis le début du mois de janvier. Je lui souhaite la bienvenue.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Benjamin LANIER

J'avais juste deux modifications.

Page 21, il manque un « nous » sur le bas de la page : « *Nous nous abstenons à nouveau* ».

Page 36, il y a une petite erreur. Peut-être l'ai-je faite moi-même au moment de le dire, mais je ne le crois pas. Il faut écrire : « *en raison des échéances liées au transfert de la crèche pour pouvoir bénéficier des financements du conseil départemental* ».

M. le maire

Recevez-vous les procès-verbaux en relecture ?

Benjamin LANIER

Je les ai.

M. le maire

Mais vous n'avez pas eu le temps.

Benjamin LANIER

Vous avez tout compris.

M. le maire

Je voulais juste vérifier.

Nous prendrons en compte ces modifications.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications demandées.

IV- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pouvoirs du maire — délégation du conseil municipal - complément

M. le maire

Il s'agit d'une délibération portant sur une délégation du conseil municipal relative aux pouvoirs du maire à prendre en complément de ce qui existe déjà.

Le 5 mai 2014, le conseil municipal a déterminé la liste des mesures pouvant être prises par décision du maire.

La loi du 7 août 2015 a complété la liste des délégations confiées au maire qui ne nécessitent plus une délibération du conseil municipal. Il s'agit d'autoriser le maire :

- ✓ à demander à l'État ou à d'autres collectivités l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement ;
- ✓ à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Il s'agit d'un élément de simplification ne remettant pas fondamentalement en question les pouvoirs du conseil municipal.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Sceaux, le 11 février 2016

Claude DEBON

Vous dites que cette mesure ne remet pas en question les pouvoirs du conseil municipal. Nous pensons le contraire.

Cette délibération, qui concerne l'extension des pouvoirs du maire, précédemment votés en mai 2014, nous pose question. La liste de ces pouvoirs était déjà impressionnante. On en rajoute encore. Sans doute l'extension est-elle légale et apparaît justifiée par un objectif de gestion plus rapide et plus efficace dicté par des impératifs économiques. Elle peut apparaître comme la conséquence de l'application de la loi NOTRe et de la création de la MGP qui entraîne logiquement la réduction des prérogatives et pouvoirs des communes. Le maire cherche alors à maintenir le plus grand espace possible de marges de manœuvre et de prises de décision dans la gestion des affaires de la commune.

Alors, où est le problème pour nous ?

C'est que l'extension des pouvoirs du maire entraîne mécaniquement la réduction du débat démocratique, là où il peut exister. Et c'est en premier lieu au conseil municipal où l'opposition peut accéder à l'information, poser des questions, contribuer aux analyses, faire des propositions. Loin de limiter le pouvoir local, nous pensons que le débat le renforce et le légitime même s'il apparaît protestataire ou contestataire. Pierre Rosanvallon, l'historien et sociologue de la démocratie, grand monsieur et professeur au Collège de France ne dit pas autre chose, notamment dans son dernier livre, un ouvrage qui porte sur le bon gouvernement.

Concrètement, sur les sujets présentés dans la note donnant lieu à l'extension des pouvoirs du maire, je trouve très dommageable que le conseil municipal ne statue plus sur les subventions de fonctionnement et d'investissement. Les demandes de subventions accompagnent les actions, les projets et les éclairent. Elles permettent aussi, entre autres, de mieux mesurer les coûts qui seront réellement assumés par la Ville, même si l'on sait qu'on les paye par ailleurs en tant que contribuables.

Je vois moins bien de quoi il est question aujourd'hui concernant les régies comptables que l'on peut créer, modifier ou supprimer. Cela me fait penser à la Caisse des écoles et au cinéma Trianon qui ont été intégrés à la Ville il y a quelques années, ce qui avait donné lieu à de nombreuses discussions. Si j'ai bien compris, ces débats n'existeront plus. Nous le regrettons et voterons par conséquent contre cette délibération.

Benjamin LANIER

Je souhaitais avoir un éclaircissement sur les régies concernées par ces décisions.

M. le maire

C'est simple. Une régie est pour la Ville la capacité à recevoir des paiements en direct avant que cela ne donne lieu à l'émission de titres par le comptable.

Il existe deux régies, celle du cinéma et la régie globale. Nous avons tout regroupé dans la régie qui se trouve à l'entrée de l'Hôtel de Ville. Elle établit les facturations et recueille les paiements, qui concernent essentiellement les prestations périscolaires. C'est une mesure technique qui n'entraîne pas de modifications ou de choix politiques à proprement parler.

L'autre mesure ne concerne pas l'attribution des subventions par la Ville à des structures associatives ou autres. Je le précise pour que les choses soient bien claires. Il s'agit de demander des subventions aux autres collectivités territoriales. Nous avons été gênés à plusieurs reprises, certains organismes demandant à nouveau une délibération alors qu'ils n'en demandaient plus à un moment donné.

Cette mesure ne remet pas en question les choix politiques. Vous avez une vision claire de tous les projets engagés par la Ville, soit dans d'autres délibérations portant par exemple sur l'autorisation pour le maire de déposer un permis de construire, soit au travers des débats budgétaires. En réalité, lorsque l'on vous soumet une délibération pour demander une subvention, il ne s'agit pas d'un projet que vous découvrez. C'est une délibération qui accompagne d'autres délibérations qui continueront à être présentées.

Benjamin LANIER

Il y a l'État et les collectivités territoriales. Mais l'on peut parfois solliciter des subventions auprès de l'Union européenne. Ne serait-il pas judicieux de les inclure également ? Je ne sais pas si la loi le permet.

M. le maire

Que dit la loi ?

Valérie DEC

La loi parle uniquement de l'État et des collectivités territoriales.

M. le maire

On ne demande pas de l'argent à l'Europe tous les jours, mais cela peut arriver.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

SIGEIF – modification statutaire et répartition des sièges au sein du comité.

Jean-Pierre RIOTTON

Le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) auquel adhère la Ville a entrepris de modifier ses statuts s'agissant des règles de représentation au sein de son Comité.

L'institution de la Métropole du Grand Paris s'accompagne en effet d'une recomposition de la carte intercommunale en Île-de-France. Il est ainsi prévu que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont le siège se situe en grande couronne dans l'unité urbaine de Paris, atteignent une taille de 200 000 habitants minimum. Le schéma régional de coopération intercommunale d'Île-de-France prévoit le regroupement des intercommunalités existantes.

À la faveur de leur fusion ou de leur transformation, les EPCI pourraient se doter de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie, électrique ou gazière.

Ces nouvelles structures pourraient donc décider d'adhérer au SIGEIF au titre de cette compétence, mais également au titre des autres compétences désormais prévues par les statuts du Syndicat.

Dans l'hypothèse où des communes d'ores et déjà adhérentes au SIGEIF seraient intégrées au sein d'EPCI titulaires de la compétence d'AOD, le mécanisme prévu par la loi dite de représentation-substitution s'appliquerait. L'EPCI siègerait alors au Comité du SIGEIF en lieu et place des communes.

Le projet traite ensuite le cas de l'adhésion d'un EPCI au SIGEIF.

S'il transfère sa compétence d'AOD électrique ou gazière, l'EPCI désignera au sein du Comité syndical autant de délégués que de communes le composant. Cet EPCI aura la possibilité de n'adhérer au SIGEIF que pour une partie de son territoire.

Si en revanche, l'EPCI transfère des compétences statutaires autres, il ne désignera alors qu'un seul délégué, quel que soit le nombre de compétences transférées, étant précisé que ces deux règles ne sont pas d'application cumulative.

Enfin, en cas de chevauchement de périmètre entre un EPCI disposant de la compétence d'AOD, et celui du SIGEIF, le texte renvoie simplement au dispositif légal de représentation-substitution prévu par le CGCT et qui s'appliquera alors obligatoirement.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications ainsi envisagées et d'approuver les statuts modifiés ci-annexés.

M. le maire

Cela ne changera pas grand-chose. Il y a aura toujours du gaz à tous les étages.

Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier qui doit donner lieu à une délibération. Vous constatez qu'il y a parfois des délibérations ayant un caractère stratégique marqué.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maison de justice et du droit — convention avec les partenaires institutionnels.

M. le maire

C'est un dossier à la fois simple et compliqué, si je puis dire.

Dans le cadre de la mise en place de la démarche de politique de la ville intercommunale entre les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay et Sceaux, nous avons ouvert en 1993 une antenne de justice pour le quartier des Blagis.

L'État soutenant l'idée du rapprochement de la justice avec les citoyens, la loi de 1998 a créé les maisons de la justice et du droit. Nous avons donc transformé avec l'État et les villes partenaires cette antenne en maison de justice et du droit.

Cette MJD située à Bagneux, à proximité de Sceaux, était gérée au sein de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB), notre structure porteuse pour la politique de la ville. L'ADIB gérait à la fois la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) qui instruisait et construisait les dossiers de demande de financement pour les quatre villes, et la gestion de la maison de justice et de droit.

Après des années de fonctionnement, le ministère de la Justice a enfin affecté à cette structure un greffier et les villes ont pris en charge les frais relatifs aux locaux, à l'équipement ainsi que le

poste de chargé d'accueil. Des permanences sont organisées au sein de la MJD autour des questions sociales et juridiques, relatives à la protection des victimes, etc.

La MJD reçoit plus de 6 000 sollicitations par an, parmi lesquelles 11 % à 12 % en provenance des habitants de Sceaux.

La note de présentation donne la liste des structures présentes à la MJD.

En raison de la redéfinition de la géographie prioritaire dans le cadre de la politique de la ville, Sceaux, Fontenay et Bourg-la-Reine étant sorties du périmètre des quartiers prioritaires, l'ADIB n'a pas vocation à perdurer. Les quatre villes souhaitent néanmoins continuer à soutenir la maison de justice et du droit. Compte tenu de la répartition nouvelle des compétences entre les communes et le territoire, il n'est toutefois pas impossible que le territoire soit amené à terme à reprendre la gestion de la MJD, d'autant plus qu'il en existe également une à Chatenay-Malabry.

En attendant ce transfert de compétences, il est proposé la signature d'une convention entre les quatre villes et les partenaires institutionnels intéressés au fonctionnement de la MJD en vue de définir les objectifs poursuivis ainsi que la répartition des charges afférentes. La MJD serait désormais gérée par la Ville de Bagneux.

L'enjeu financier est relativement faible, la contribution de la Ville de Sceaux s'étant élevée en 2015 à 7 958 €. La contribution serait d'un montant comparable dans le cadre de ces nouvelles modalités.

Est-ce que vous avez des questions ou des observations ?

Benjamin LANIER

Merci Monsieur le maire. C'est une bonne initiative. Il est en effet important que les villes poursuivent cette démarche.

Qui est en charge de la communication pour promouvoir la maison de la justice et du droit ? Je sais qu'il existe des dépliants et l'on constate qu'elle reçoit déjà près de 6 000 sollicitations par an, mais il serait intéressant de la mettre un peu plus en valeur.

Il est spécifié par ailleurs que le conseil départemental d'accès au droit prend en charge le financement des permanences. Est-ce également le conseil départemental d'accès au droit qui pourrait éventuellement subventionner cette communication ?

Claude DEBON

Ma question va un peu dans le même sens. On ne voit pas très bien quelle est la structure du partenariat et du système de décision et de contrôle de la maison de justice de droit, qui est sans aucun doute très intéressante. Comment s'articule ce conseil départemental avec la maison de la justice ? Quel rôle joue-t-il réellement par rapport à la maison ?

Si je me réfère à la page 4 de la convention, on a un peu de mal à se rendre compte du fonctionnement. Cela semble très compliqué.

M. le maire

Vous devriez vous rendre sur place pour voir comment cela fonctionne.

Benjamin LANIER

Je tenais juste à préciser que ce n'était pas l'objet de ma question. Que cela soit bien clair.

M. le maire

Je croyais que vous étiez de mèche.

Benjamin LANIER

Vous faites du mauvais esprit ce soir, Monsieur le maire.

M. le maire

J'en profite, parce que vous êtes seul.

Benjamin LANIER

Mais vous voyez que je reste vaillant.

M. le maire

La maison de la justice et du droit est composée d'une petite équipe de deux personnes, le chargé d'accueil et le greffier qui dépend de l'État. Ce sont des locaux d'environ 80 m² — avec des bureaux, de la documentation à disposition du public. Le public est reçu par les différentes structures qui assurent des permanences. La MJD reçoit environ 6 000 personnes par an, dont un peu plus de 10 % en provenance de Sceaux. La majorité des personnes reçues vivent à Bagneux. Certains viennent de Bourg-la-Reine et un peu plus de Fontenay. Il y a également beaucoup de gens qui viennent d'ailleurs. On ne demande pas une carte d'identité et un certificat de domicile aux personnes qui viennent consulter dans ces permanences. La MJD est financée par les villes, le Département, un peu par la Région, et par le ministère de la Justice. Elle se situe dans le cadre d'une action plus large menée par l'État au travers du CDAD, le conseil départemental d'accès au droit. C'est une structure du ministère de la Justice.

La gestion est désormais assurée par la ville de Bagneux. La chargée d'accueil est un agent de la ville de Bagneux. Nous devons donc signer une convention pour contribuer aux charges de fonctionnement de la ville de Bagneux.

Les articles 9 et 10 de la convention prévoient la tenue d'un conseil regroupant les représentants des différents financeurs une fois par an pour déterminer les actions à conduire et examiner les résultats obtenus. C'est un conseil de gestion, qui n'est pas une instance institutionnelle.

En ce qui concerne la communication, le budget prévoit la possibilité de lancer quelques actions de communication. La mise à disposition d'un dépliant à l'accueil des mairies. Nous faisons par ailleurs quelques rappels sur l'existence de la MJD dans le magazine municipal. Enfin, en dernière page du magazine figurent toutes les permanences de la MJD.

Il m'arrive également souvent d'orienter vers la MJD les personnes que je reçois en fonction de leur problématique. C'est un service qui fonctionne plutôt bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V- AFFAIRES SCOLAIRES

Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et institutrices non logés — taux pour l'année 2015.

Chantal BRAULT

Cette délibération est traditionnelle et s'exprime tous les ans dans les mêmes termes. Elle est attachée à des textes très anciens. C'est donc une obligation pour les communes de permettre aux instituteurs d'être logés sur la ville où ils travaillent ou d'être indemnisés si la commune ne leur met pas un logement à disposition.

L'État verse aux communes une dotation spéciale instituteurs. Je rappelle que cette disposition concerne uniquement les instituteurs et non pas les professeurs des écoles.

Au titre de l'année 2014, la Ville a perçu 8 424 €.

L'indemnité représentative de logement a été fixée à 216,50 € par mois sur 10 mois en 2013 et 2014.

Parmi les enseignants travaillant à Sceaux, 4 sont concernés par cette indemnité, l'un d'entre eux percevant une majoration de 25 %, soit 54,13 € par mois pour charges familiales spécifiques.

Le Préfet propose de maintenir le montant de cette indemnité à 216,50 €.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir décider de verser l'indemnité représentative de logement, d'un montant de 215,50 €, allouée aux instituteurs et institutrices non logés pour l'année 2015.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- PETITE ENFANCE

Aménagement de l'accès au multi-accueil Charaire et au relais d'assistantes maternelles et parentales (RAM/RAP) — autorisation donnée au maire de solliciter le permis de construire.

Chantal BRAULT

Nous avons inauguré au mois de janvier ce fameux relais d'assistantes maternelles et d'assistantes parentales. C'est un très bel endroit situé sur l'ancienne PMI. Certains d'entre vous étaient présents lors de cette inauguration qui constituait une phase importante, mais pas la seule phase de travaux de ce lieu d'accueil.

Il faut aujourd'hui envisager la réfection du corridor et du couloir d'accès qui sont des accès et lieux de passages essentiels pour la vie de ces deux équipements que sont le Ram-Rap et le multi accueil. Il convient également de requalifier le porche d'entrée donnant sur la place, de revoir la signalétique, le traitement de la façade, le remplacement de trois verrières très endommagées, le traitement du porche, l'installation d'une porte à digicode.

Cette réalisation est soumise à autorisation préalable. C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à déposer la demande de permis de construire relative à ce projet.

C'est toute la vie de la crèche et du RAM/RAP qui est concernée par cette tranche de travaux. Ce sera un chantier compliqué car il devra s'effectuer en site occupé. Nous procéderons aux travaux essentiellement pendant l'été, mais pas uniquement. À l'issue de ces travaux, ce sera un bel endroit complètement finalisé, dont nous pourrons nous féliciter.

M. le maire

C'est malheureusement le résultat de ce qui se faisait dans les années 80. Ce n'était pas toujours extraordinaire en termes d'aménagement urbain. Cet endroit est un peu « crapoteux ». Nous avons l'intention de procéder à ces travaux depuis longtemps. Ce n'est pas une grosse opération,

mais elle nécessite néanmoins le dépôt d'un permis de construire. Cet équipement sera ainsi plus en rapport avec les aménagements que nous avons réalisés dans le quartier Charaire.

Dominique DAUGERAS

Nous avons été un peu étonnés du libellé de votre proposition qui consiste à autoriser le maire à déposer la demande de permis de construire relatif à ce projet. Sauf erreur de ma part, c'est le maire qui accorde les permis de construire. Cela veut dire que vous allez déposer auprès de vous-même une demande de permis de construire, si j'ai bien compris. C'est un peu étrange.

M. le maire

C'est malheureusement ainsi que cela se passe. Cela s'est toujours fait ainsi. Il y a eu des dizaines de délibérations comme celle-ci. Vous avez raison de vous étonner, mais c'est ainsi.

Benjamin LANIER

En espérant que vous signerez votre propre demande.

À titre informatif, quel est le coût estimé de cette opération ?

Jean-Philippe ALLARDI

Au titre de l'esthétique urbaine, je pense que nous ne pouvons que nous féliciter de prendre à corps ce sujet et de requalifier cet espace. Je crois que cela est nécessaire pour la qualité de cet espace, surtout après tous les travaux qui ont été engagés dans l'îlot Charaire.

Chantal BRAULT

Le coût s'élève à 150 000 euros. L'entrée sera complètement requalifiée. Nous allons nous entendre avec le propriétaire de la boutique Enzo pour rendre tout cela plus esthétique. Il y a dans ce passage trois portes de résidences privées, ce qui rend les travaux un peu plus compliqués. Nous allons également revoir l'éclairage et le sol.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VII- HABITAT

Rapport sur la politique de l'habitat en 2015

M. le maire

Il s'agit d'une communication qui donnera lieu à une délibération de prise en compte. Il ne s'agit pas d'une délibération obligatoire, mais nous vous la soumettons régulièrement depuis plusieurs années, la politique du logement et de l'habitat étant un élément important de la gestion d'une ville. Il nous semblait important de faire le point et éventuellement d'avoir un débat sur ce dossier.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

La Ville est engagée dans une politique de l'habitat soutenue pour maîtriser le développement de son offre.

La mise en révision de son PLU le 12 février 2015 et le débat sur les orientations générales du PADD ont permis de préciser les objectifs de la commune dans ce domaine.

Il s'agit d'assurer une qualité de vie dans la totalité des quartiers et d'assurer une mixité sociale et fonctionnelle tout en gardant l'identité et la spécificité de la ville. L'engagement de la Ville s'inscrit également dans le cadre de quatre dispositifs de planification :

- ✓ Le SDRIF, dont la dernière version a été adoptée en octobre 2013
- ✓ La loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010
- ✓ Le PLH de la communauté d'agglomération pour la période 2015-2020 adopté fin 2015
- ✓ Le PLU

Un des enjeux en matière d'habitat est de maintenir une dynamique forte de population sur le territoire. Depuis 2009, Sceaux a enregistré une légère progression de sa population. Le nombre de ménages a augmenté, passant de 8 324 en 2009 à 8 653 en 2011, alors que la taille des ménages a diminué pour atteindre 2,25 personnes par foyer.

Les évolutions de la société sont marquées par une évolution des modes de vie (familles isolées, monoparentales, recomposées ou divorcées) et une augmentation des besoins en logement.

Malgré un ralentissement du vieillissement de la population, l'augmentation de la population profite peu aux jeunes ménages.

Les objectifs supra-communaux

Les dispositions édictées dans le SDRIF mentionnent que Sceaux se situe dans un secteur de densification à proximité d'une gare ; le quartier de Robinson étant qualifié de secteur à fort

potentiel de densification. À l'horizon 2030, le Schéma entend que la ville ait augmenté au minimum de plus de 15 % sa densité.

Par ailleurs, le PLH 2015-2020 reprend les objectifs de logement définis par l'État s'élevant à 1 170 logements par an sur l'ensemble du territoire de la CAHB, soit la création à Sceaux de 870 logements sur la période.

Le débat sur les orientations du PADD a mis en évidence la nécessité d'une évolution du parc, tout en veillant à ce que chaque âge de la vie puisse trouver sa place sur le territoire.

Rappel des orientations générales sur le territoire communal

Dans la continuité des orientations définies par le PADD, la Ville réaffirme la véritable opportunité que constituent les secteurs de projets qu'elle a délimités pour inscrire le territoire dans les enjeux de la loi ALUR (atteindre 25 % de logements aidés d'ici à 2025), du SDRIF et de la Métropole du Grand Paris, par une politique de renouvellement et d'intensification urbaine sur des quartiers très bien équipés et desservis. Il s'agit là de répondre aux besoins de logements sans remettre en cause la qualité paysagère et la valeur patrimoniale du tissu urbain de la ville.

L'essentiel de la production résultera de la mise en œuvre de la démarche de secteurs de projets avec :

- ✓ à court et moyen terme par la création de 800 logements environ qui seront situés dans les secteurs Quatre-Chemins et Albert 1^{er}, soit un objectif de 130 logements par an sur cette période.
- ✓ des perspectives à plus long terme pour ce qui concerne la finalisation de l'opération des Quatre-Chemins et dans les secteurs place du Général de Gaulle et Petit Chambord.

Cette nouvelle offre sera complétée par la réalisation de petites opérations, de type pavillonnaire ou petits collectifs, bien intégrés dans l'environnement.

Les objectifs clairement identifiés sont de « permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel. Cela suppose de disposer de logements adaptés aux besoins spécifiques de certaines catégories de population ».

La déclinaison des objectifs dans le PADD : le projet de ville durable.

Dans ce contexte, l'objectif défini, en matière d'habitat au sein du projet de ville durable est de permettre à chacun de vivre, travailler et étudier à Sceaux.

Nous souhaitons maintenir un équilibre entre toutes les composantes de la population, notamment en faveur des jeunes ménages avec enfants. Nous voulons travailler à la diversification de l'offre de logements (libres, intermédiaires, aidés, locatifs ou en accession, collectifs et individuels)

La ville atteindra le seuil de 25 % de logements sociaux en 2025 comme demandé.

La rareté et la cherté du foncier, la baisse des aides à la pierre, l'augmentation des fonds propres injectés dans les offices HLM et les subventions apportées par les collectivités territoriales ont énormément diminué, ce qui freine la production des logements locatifs aidés et empêche les opérations de rénovation.

Bilan du parc existant

La ville est composée de 8 508 logements, dont 21 % de maisons individuelles, 76 % de logements collectifs et 3 % de structures d'hébergement spécifiques.

Environ 50 % des habitants sont propriétaires et 50 % sont locataires.

La ville dispose de 1 850 logements conventionnés, soit 21,7 % en légère augmentation par rapport à 2014.

Ce taux a augmenté début 2015 avec l'intégration de 71 logements de la résidence étudiante Édouard Depreux et de 32 logements comptabilisés dans l'EPAHD Marguerite Renaudin.

J'en profite pour vous dire qu'il y a une légère erreur de calcul dans la note de présentation, puisque nous disposons au 1^{er} janvier 2016 de 1 888 logements sociaux.

M. le maire

Cela est dû à la résidence étudiante.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Effectivement, les 71 logements de la résidence étudiante ne sont pas comptés dans le bilan, car ils ont été livrés en février 2015.

La commune a contribué à la production de logements aidés par le versement de subventions et par des garanties aux emprunts. La commune travaille intensément avec Sceaux Habitat pour la réhabilitation de quatre résidences et la production de six nouveaux logements de type PLUS, rue des Clos Saint-Marcel.

La réalisation de petites opérations bien intégrées dans le tissu urbain par Sceaux Habitat confirme l'intérêt pour la Ville de disposer d'un office public de l'habitat municipal, opérateur de proximité pour la construction et la gestion de logements sociaux.

La Ville a également mis en place un partenariat avec France Habitation pour l'opération de reconstruction de 220 logements sociaux de la résidence des Mésanges, par la signature d'une convention-cadre et l'attribution d'une subvention de 76 000 €.

La ville compte deux bailleurs importants : Sceaux Habitat et Hauts-de-Seine Habitat.

Un partenariat a été mis en place avec Hauts-de-Seine Habitat pour travailler à la gestion urbaine de proximité de la zone des Blagis.

En matière de demande de logements sociaux, on constate que le nombre de demandeurs est à peu près stable à 6 172 en 2015. La mise en place en avril 2015 d'un portail grand public permet aux demandeurs de logements sociaux de saisir eux-mêmes leur demande de logement et/ou de renouveler leur dossier, ce qui facilite les démarches.

La loi ALUR avait par ailleurs proposé un certain nombre d'améliorations sur lesquelles la Ville attend des résultats positifs.

Parmi ces 6 172 demandes, 894 ont donné lieu à dépôt d'un dossier auprès du service Habitat de la Ville ; ce nombre reste stable.

En 2015, 117 logements ont été attribués, dont 54 provenant du parc de Hauts-de-Seine Habitat et 53 de Sceaux Habitat.

Parmi ce contingent, les organismes HLM disposent de 75 % du parc, la Préfecture de 20 %, et la Ville de seulement 6 %.

Les ménages demandeurs sont majoritairement des personnes seules (39 %), des foyers de deux personnes (11 %) ou d'une personne avec un enfant à charge (27 %).

Plus des trois quarts des demandeurs sont des personnes âgées entre 31 et 50 ans.

Près de 40 % des demandes concernent des mutations au sein du parc social. 31 % des demandeurs sont issus du parc privé et une proportion importante concerne des demandeurs hébergés (19 %).

Les motifs de la demande concernent principalement un logement trop petit (30 %), un logement trop cher (26 %) ou sans logement (19 %).

Les deux tiers de la demande concernent des logements de type 2 et 3.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la communication de ce rapport.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Ma question concerne la rotation des logements sociaux. Il existe un manque de logements important. On constate que de nombreuses personnes souhaitent déménager, parce que leur logement est trop petit. Est-ce qu'il existe un système pour faire en sorte qu'automatiquement une personne seule dans un grand logement, parce que les enfants ont grandi et sont partis, puisse déménager pour occuper un logement plus petit ?

Benjamin LANIER

Merci pour la présentation de ce rapport très intéressant.

Je souhaitais connaître la répartition des logements sociaux entre PLAI, PLS et PLUS, car cela a une influence sur les revenus plus ou moins importants des personnes concernées.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Pour répondre à Madame Daugeras, les personnes qui n'ont plus besoin de surface connaissent très souvent une diminution de leurs revenus et nous demandent spontanément une mutation vers un logement plus petit.

Si ce n'est pas le cas, une enquête sociale est réalisée tous les ans auprès des locataires pour valider leur droit à rester dans leur logement. Si des locataires n'en ont plus le droit, mais qu'ils souhaitent néanmoins y rester, nous appliquons des surloyers.

Dominique DAUGERAS

On peut imaginer que certains locataires peuvent payer un surloyer. Ils continuent néanmoins à occuper indûment un grand logement. J'en connais.

M. le maire

Je crois que Roselyne a répondu un peu sommairement.

Il faut être clair. Nous ne pouvons pas mettre fin au bail d'une personne, même si elle occupe un grand logement, tant qu'elle s'acquitte de son loyer. Dans le domaine du logement social, c'est impossible. Les baux sont infinis. On a coutume de dire que le bail d'un logement social est d'un mois renouvelable indéfiniment. Si la personne ne veut pas partir, on ne peut rien faire.

En revanche, il arrive que des personnes qui se retrouvent seules et qui voient leurs revenus diminuer demandent à déménager. Ce n'est pas toujours le cas. Nous avons délibéré pour faire en sorte qu'une personne occupant par exemple un logement de 80 m², à six euros le mètre carré par exemple, puisse se voir attribuer un logement plus petit au même prix au mètre carré. Le prix au m² d'un logement social peut varier de plusieurs euros en fonction des dates de construction. La loi permet dorénavant de proposer un logement qui est normalement plus cher au prix du m² du logement initial. Sceaux Habitat a délibéré pour appliquer cette réglementation, et cela se pratique une à deux fois par an.

Mais l'idéal est souvent que la personne puisse rester dans le même immeuble, voire dans la même cage d'escalier, ce qui n'est pas toujours facile. Ces personnes sont souvent très connues dans leur quartier et dans leur immeuble et souhaitent par conséquent y rester.

C'est donc très difficile. La loi ne permet pas de faire jouer la sous-densité. Il faut donc convaincre. Cela arrive de temps en temps. Il y a quelques échanges. Il arrive même que des échanges se fassent entre locataires d'un même immeuble. Et nous donnons suite.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

S'agissant de la répartition des logements sociaux, nous avons 40 % de PLS situés principalement aux Blagis. Le reste est aux Mésanges, nous avons aussi quelques logements rue Lequeux, et ensuite un peu partout dans la ville, à la chrétienté, Square d'Alsace, Square de Bretagne et centre-ville.

M. le maire

Il y a très peu de PLAI, environ une vingtaine. Cette situation est un peu particulière, parce qu'elle ne correspond pas tout à fait aux proportions fixées dans le plan local de l'habitat. Ceci est lié au conventionnement des logements ICADE réalisé dans leur totalité en PLS pour des raisons financières. Étant donné qu'il n'y a pas eu de subventions au rachat par Hauts-de-Seine Habitat, l'office départemental a dû choisir d'appliquer les loyers les plus élevés possible dans la catégorie du logement social. J'avais d'ailleurs donné un avis défavorable à ce conventionnement à 100 % en PLS. J'avais proposé une répartition à 50/50, afin de respecter le PLH.

Je peux vous dire que je conserve précieusement la lettre que j'ai adressée à l'époque au préfet, et son accusé de réception, pour lui signaler qu'il ne faisait pas respecter le PLH.

Il était même question à un moment d'exclure les PLS du calcul des 20 % de logements sociaux sur une commune. Cela nous aurait ramené à 12 ou 13 % de logements sociaux, comme ce fut le cas pendant de nombreuses années, ce qui nous exposait à des pénalités. Nous ne les avons pas payées, car nous avons préféré subventionner Sceaux Habitat. On a pu franchir la barre des 20 % uniquement par le conventionnement des logements du Bas Coudrais. C'est la raison pour laquelle la répartition est quelque peu déséquilibrée. Et je suis obligé de réexpliquer cela à chaque fois.

Très honnêtement, ce n'est pas une bonne affaire. On constate que les locataires des Bas Coudrais ont un taux d'effort trop élevé, ce qui génère des difficultés. Le taux d'effort doit être de 30 % maximum. Aux Bas Coudrais, certaines familles sont à 40 %. Mais c'est aussi lié aux conditions de financement qui ne vont certainement pas s'arranger.

Claude DEBON

Je souhaitais revenir sur l'absence de mobilité interne à l'habitat social. Il est vrai que cela fait question quand on voit notamment le chiffre de 333 demandeurs qui sont déjà locataires et qui demandent un autre logement. On se dit qu'il devrait y avoir possibilité de répondre à cette question. Si j'ai bien compris, parmi les 888 demandes, 333 émanent de personnes déjà locataires

du parc social. On voit là qu'il y a un problème qui n'est pas traité. C'est dommage que cela se passe ainsi.

M. le maire

Certaines personnes cherchent aussi à optimiser leur parcours. Elles souhaitent habiter dans tel ou tel quartier, dans telle ou telle commune. Si on leur propose quelque chose ailleurs, il y a deux solutions. Soit elles refusent, soit elles acceptent et redéposent immédiatement une demande de logement. Et cela fonctionne parfois. Il y a des stratégies...

Ces 333 personnes déjà logées dans le parc social ne sont donc pas forcément mal-logées. Certaines ont envie d'optimiser leur parcours résidentiel. Et on ne peut l'empêcher. Les cas sont différents selon les situations.

Vous avez noté par ailleurs un point très important. 117 logements ont été attribués en 2015 sur un parc de presque 2 000 logements, soit un taux de rotation de l'ordre de 5 %. Cela veut dire que les gens restent en moyenne 20 ans dans un logement. Dans d'autres communes, le taux de rotation est plus élevé. Par ailleurs, le contingent de la mairie n'est que de 7 logements sur les 117 attribués. Ce n'est presque rien. Les gens qui pensent que le maire attribue des logements se trompent. Il n'attribue même pas d'ailleurs, il fait des propositions aux commissions des différents bailleurs.

Benjamin LANIER

Je voulais quand même revenir sur ce que disait Madame Debon. Il ne faut pas non plus faire croire que les gens abusent du système. Quand on regarde les motifs de demande page 6, 30 % concernent un logement trop petit. Il ne faut donc pas stigmatiser les locataires déjà logés dans le parc social. Si la famille s'agrandit, il est normal que la demande évolue.

M. le maire

Il y a des gradations dans les difficultés. La part de personnes sans logement ou hébergées est assez importante. Ce sont des personnes hébergées parfois chez leurs parents alors qu'elles sont en couple avec un enfant, ce qui crée souvent des difficultés très importantes de cohabitation. On voit de nombreuses personnes dans cette situation.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Et l'on voit aussi beaucoup de familles avec un ou deux enfants dans un studio.

M. le maire

Nous prenons acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- AFFAIRES CULTURELLES

Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Jean-Philippe ALLARDI

Il s'agit simplement de la révision du règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Les modifications sont mineures et concernent principalement la simplification du nombre de prêts pour les différents types de documents. Il est désormais possible d'emprunter 30 documents parmi les livres, revues, livres sonores, cédéroms et DVD.

On rappelle également que les collections patrimoniales telles que les fonds Florian et Voltaire ne sont pas en libre accès, mais en magasin pour leur préservation. Ils sont consultables sur rendez-vous.

J'en profite pour apporter une petite correction à la note de présentation au quatrième alinéa. Il faudrait écrire « *les collections telles que les fonds Florian ou Voltaire* » ou « *les collections telles que le fonds Florian et le fonds Voltaire* ».

Il est donc proposé d'adopter le règlement.

M. le maire

Merci Jean-Philippe.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Nous aurions tout d'abord aimé connaître le montant du forfait.

Nous sommes par ailleurs étonnés de voir que ce forfait permet d'emprunter 20 documents à la fois parmi les livres, BD, revues, livres sonores, cédéroms et DVD, voire 30 documents. Et les jeunes peuvent emprunter jusqu'à 30 documents. Ils repartent donc avec des sacs entiers. Je me demande comme il est possible de gérer cela.

Jean-Philippe ALLARDI

Les CD sont peu volumineux.

L'abonnement s'élève à 30 euros et il est gratuit pour les jeunes.

Dominique DAUGERAS

On ne paye donc qu'un forfait lorsque l'on emprunte des documents. Dans certaines bibliothèques, on paye à la pièce, si je puis dire.

M. le maire

C'est devenu très rare dans les bibliothèques municipales.

La bibliothèque est gratuite d'accès. Les emprunts sont gratuits jusqu'à 16 ans. Et le forfait annuel s'élève à 30 € par personne pour des emprunts à hauteur de 30 documents.

Ce forfait a été augmenté il y a déjà quelques années. Et tout se passe très bien.

Jean-Philippe ALLARDI

La bibliothèque de Sceaux a une activité comparable à celle d'une ville de 40 000 habitants. Nous sommes donc très au-dessus des normes en termes de fonctionnement et d'activité de notre équipement.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, médicosociale et animation.

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

Il s'agit de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe et un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe et de créer un poste d'agent social de 1^{re} classe et un poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe.

Adaptation du tableau des effectifs liée à l'ouverture de nouvelles structures et à la réorganisation des services

L'ouverture du Relais assistants maternels/Relais assistants parentaux et celle du lieu d'accueil « La Rotonde » nécessitent de créer :

- ✓ Un poste de rédacteur à temps complet

- ✓ Un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- ✓ Deux postes d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet

Ces créations ne représentent pas forcément un coût supplémentaire pour la Ville, la Rotonde fonctionnant depuis le mois de juillet avec du personnel vacataire. Il s'agit en l'occurrence de consolider le service.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la résorption de l'emploi précaire

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, nous proposons de supprimer trois postes d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet et de créer trois postes d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet.

Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant

Enfin, nous supprimons un poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe après titularisation pour stage probant.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Claude DEBON

Je souhaitais revenir sur la création des quatre postes. Le rapport d'orientations budgétaires ne mentionne la création que de deux postes pour ces structures. Je me demandais donc ce que cela signifiait.

M. le maire

Le rapport d'orientations budgétaires doit être lu dans une logique budgétaire. Quatre postes sont créés, mais le coût net n'est que de deux postes correspondant au poste créé ex-nihilo pour le RAM/RAP et à un poste pour la Rotonde. Les deux autres postes correspondent à des personnes qui étaient déjà rémunérées, mais qui n'étaient pas sur des postes permanents. Cela fait des besoins occasionnels et des vacataires en moins.

Benjamin LANIER

Nous avons parlé lors d'un précédent conseil des emplois d'avenir. Est-ce qu'ils rentrent dans ce cadre ?

M. le maire

Non. Les emplois d'avenir ne figurent pas dans le tableau des effectifs. Ce sont des contrats de droit privé. A l'heure actuelle, nous avons deux postes pourvus aux espaces verts dans ce cadre.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem), et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

X- AFFAIRES FINANCIÈRES

Rapport d'orientations budgétaires — année 2016

Isabelle DRANCY

Comme chaque année, nous allons débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016. Cela résulte d'une obligation du code général des collectivités territoriales qui prévoit dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif la tenue d'un débat au conseil municipal.

La tenue et l'organisation de ce débat ont été légèrement modifiées par la loi NOTRe qui prévoit que ce débat soit formalisé au sein d'un rapport et qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que sur l'endettement soit faite.

Enfin, ces éléments doivent être adressés au préfet.

La situation financière de la Ville à la fin de l'année 2015.

La situation réelle et définitive sur l'exécution du budget ne sera connue qu'en mars, lorsque nous voterons le compte administratif et le compte de gestion, mais il est toutefois possible de faire un point sur l'endettement et la capacité d'autofinancement.

L'endettement

La dette consolidée de la Ville s'élève au 31 décembre 2015 à 47 996 k€. À cette somme servant à financer les investissements, il convient d'ajouter la dette pour compte foncier. Nous avons coutume de distinguer la dette pour investissement de la dette pour compte foncier, cette dernière étant contractée uniquement dans le but d'acquérir des terrains ou des bâtiments dans le cadre d'opérations d'aménagement. La Ville n'a donc pas vocation à garder ces éléments.

Le graphique figurant dans le rapport permet de constater que la dette n'a pas augmenté par rapport à son niveau de 2008.

La Ville a fait le choix de recourir à l'emprunt, les taux et les marges étant historiquement bas, afin de maintenir ses investissements.

La Ville ne possède par ailleurs aucun emprunt toxique ou « structuré ».

Elle maintient enfin une répartition équilibrée entre taux fixes (à 51,3 %) et taux variables (à 48,7 %). Cette structure de l'endettement permet à la Ville de profiter pleinement de l'évolution favorable des taux d'intérêt depuis 2009, ce qui a eu pour conséquence la diminution de ses charges financières. Cette année encore, le volume des intérêts devrait diminuer de 150 k€ pour s'établir à environ 1,4 M€. En 2015, les charges financières se sont élevées à 1 M€. La Ville a ainsi pu bénéficier pleinement de cette baisse des taux d'intérêt grâce à sa répartition équilibrée entre taux fixes et taux variables.

Le coût global de la dette s'élève à 2,54 % en raison d'un taux fixe à 4,02 % et d'un taux variable à 0,86 %.

La capacité d'autofinancement

Les premiers éléments font apparaître que le résultat comptable de la Ville devrait être d'environ 2 M€ contre 1 M€ en 2014, soit en nette amélioration. En y ajoutant les dotations aux amortissements de l'année, la capacité d'autofinancement devrait se situer autour de 3,3 M€.

Ce résultat d'exploitation positif à hauteur de 2 M€ constitue un très bon résultat dans un contexte marqué par une diminution des dotations, en particulier de la dotation globale de fonctionnement à nouveau amputée en 2015 de 690 k€ et de l'augmentation de la contribution de la Ville au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) à hauteur de 554 k€.

Le contexte économique et budgétaire de Sceaux pour l'année 2016.

Les projections macro-économiques en ce début d'année 2016 tablent sur une croissance mondiale de 3,4 %, et pour une croissance en France de 1,3 %. Il convient de noter que la Loi de finances 2016 est fondée sur une prévision plus optimiste avec une hypothèse de croissance de 1,5 %.

2016 sera aussi marquée par une nouvelle réduction des dotations de l'État aux collectivités locales, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 prévoyant encore une baisse des dotations de l'État aux collectivités locales de 11 milliards sur 3 ans, soit — 3,67 milliards d'euros par an.

Cette baisse est principalement supportée par les communes et par la DGF qui est la principale subvention versée aux communes par l'État et qui correspond à l'addition d'anciens impôts locaux supprimés par l'État depuis les années 60 et compensés partiellement par celui-ci.

La DGF représente actuellement 11 % des recettes de la commune contre 43 % en 1978.

La ponction opérée sur les recettes des villes reste donc très importante alors même que les collectivités réalisent les trois quarts des investissements publics.

L'année 2016 est enfin marquée par toutes les réformes institutionnelles (fusion des régions, création de la Métropole du Grand Paris et de 12 établissements territoriaux en son sein).

Sceaux est désormais membre au sein de la Métropole du Grand Paris de l'établissement public territorial « Vallée Sud Grand Paris » qui regroupe l'ancienne communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres, mais aussi les communes de Châtillon, Montrouge, Malakoff, Bagneux, Clamart, soit 11 communes. Cet établissement public territorial détiendra les compétences détenues auparavant par la CAHB, ainsi que tout ce qui concerne le plan local d'urbanisme.

Ces réformes institutionnelles engendrent des transferts de ressources entre la Métropole du Grand Paris, l'établissement public territorial et la ville, ce qui entraîne de grandes incertitudes dans les prévisions budgétaires.

Toute la fiscalité additionnelle, qui jusqu'à présent était perçue par l'ancienne communauté d'agglomération, sera désormais perçue directement par la Ville. À charge pour elle de la reverser ensuite à l'établissement public territorial. Ce transfert se traduira budgétairement par une augmentation, mais la Ville servira uniquement de courroie de transmission.

La Ville de Sceaux percevra par ailleurs l'attribution de compensation qu'elle percevait auparavant de la communauté d'agglomération.

Les recettes sont en baisse, du fait des décisions prises indépendamment de la volonté municipale.

Sceaux subit une baisse de sa dotation globale de fonctionnement estimée aujourd'hui à 736 k€. Au total, la DGF perçue par Sceaux aura diminué, entre 2013 et 2016, de 1,5 million d'euros, soit près de 10 points d'impôts.

Il est à noter également la diminution des compensations d'exonérations fiscales. À ce titre, du fait du conventionnement des 691 logements vendus par ICADE à l'OPDH92, Sceaux ne perçoit plus de taxe foncière sur ces logements.

Cette perte de taxe foncière est estimée à 360 k€ par an et s'accroît tous les ans, la compensation de l'État diminuant d'année en année. Elle était de 213 k€ en 2012 et ne sera que de 65 k€ en 2016.

La progression des bases fiscales en 2016 se limite essentiellement à l'augmentation forfaitaire et légale fixée à 1 % pour 2016. L'augmentation des bases physiques liées aux constructions et extensions devrait être limitée, de l'ordre de 1 %.

La Ville a fait le choix de maintenir sa politique d'abattement pour les familles et souhaite continuer à pratiquer la majoration des abattements de taxe d'habitation pour personne à charge

(20 % au lieu de 10 % obligatoire pour 1 à 2 personnes à charge ; 25 % au lieu de 15 % obligatoire pour 3 personnes à charge et plus). La Ville applique par ailleurs un abattement spécifique en faveur des personnes handicapées.

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, celle-ci a augmenté entre 2014 et 2015. Cette remontée du marché immobilier à Sceaux reflète son attractivité.

S'agissant du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, les choses ne sont pas complètement stabilisées. En effet, la taxe professionnelle devait être affectée à la Métropole du Grand Paris, mais elle resterait finalement acquise à la commune pour l'année 2016.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, qui a pour objet la compensation par l'État aux collectivités territoriales de la TVA acquittée sur leurs investissements, baisse en 2016 du fait de dépenses d'investissement plus faibles en 2014 qu'en 2013. Il est estimé à 500 k€ en 2016 contre 865 k€ en 2015.

Enfin, la Ville percevra pour la première fois en 2016 une taxe de séjour estimée à environ 15 k€.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

La contribution de Sceaux au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est estimée en 2016 à 554 k€, comme en 2015. Le montant de cette contribution reste encore incertain. Cette contribution dépend en effet de la richesse de la commune, mais également de la richesse de l'établissement public communal auquel la collectivité appartient. Or, Sceaux adhère à un EPT qui devrait être moins riche que l'ancienne CAHB. Il demeure donc des incertitudes sur le montant de cette contribution.

Les dépenses de personnel devraient par ailleurs progresser de 1,5 % par rapport à 2015. Ces augmentations sont liées à :

- ✓ la poursuite de l'augmentation de la part patronale de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) ;
- ✓ l'augmentation du taux de l'assurance du personnel malgré un risque stable ;
- ✓ la poursuite de la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique ;
- ✓ la création du nouvel équipement La Rotonde (1 agent à temps complet) ;
- ✓ la création du relais assistant maternel et parental (1 agent à temps complet) ;

Malgré toutes ces augmentations, les dépenses de personnel ne devraient néanmoins progresser que de 1,5 % grâce à la politique active de gestion des ressources humaines menée par la Ville qui a permis :

- ✓ le développement des outils de suivi des dépenses du personnel ;
- ✓ la limitation du nombre d'heures supplémentaires ;

- ✓ le non-remplacement systématique des agents absents et des départs à la retraite ;
- ✓ le développement de la mobilité interne et de la réorientation professionnelle ;
- ✓ la baisse des charges relatives à la cotisation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- ✓ la baisse de la cotisation au CNFPT de 0,1 point décidée par le Parlement.

Enfin, la Ville a très récemment mis en place une analyse des risques psychosociaux pour lutter contre l'absentéisme qui lui permettra d'être encore meilleure dans la gestion des ressources.

Cette politique visant à rechercher systématiquement des économies sera poursuivie en 2016, mais l'effort demandé est considérable. À Sceaux, l'ensemble des charges, ajouté aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 30 points d'impôts entre 2008 et 2016.

Des priorités clairement réaffirmées pour 2016, rendues possibles grâce à la rigueur de gestion.

La Ville souhaite placer l'usager au cœur de sa politique et veut poursuivre la modernisation de l'action administrative, afin d'offrir un service public de qualité.

La Ville réaffirme ainsi le soutien aux familles scéennes par le maintien des prestations destinées à la petite enfance. Elle propose ainsi déjà une solution de garde à 90 % des demandes.

De même, le vote des abattements maximaux pour charges de famille permet aux familles de bénéficier de gains d'impôts sur la taxe d'habitation de 310 € pour un enfant, 620 € pour 2, 1 010 € pour 3.

Parallèlement, la Ville continue à exprimer la priorité à l'accompagnement des personnes en difficulté et les plus âgées. Pour ce faire, elle souhaite avoir un service de proximité en matière d'action culturelle et apporter son soutien aux associations contribuant à la vie de la cité, telles que la MJC et le CSCB.

Dans l'objectif de maîtrise de ses dépenses, la Ville cherche à promouvoir le paiement dématérialisé des prestations périscolaires. Le personnel ainsi libéré de ces tâches de gestion peut désormais consacrer plus de temps à l'étude des cas de familles en difficulté et avoir véritablement un rôle de soutien.

Enfin, en ce début d'année 2016, un nouvel équipement à destination des familles a ouvert : le RAM/RAP, utile aux familles qui ne font pas appel aux structures collectives.

La Ville souhaite par ailleurs maintenir un environnement urbain de qualité et développe largement les modes de transport doux. L'accent sera mis en 2016 sur la rénovation de l'éclairage et l'enfouissement du réseau électrique dans le quartier du Lycée et rue Achille Garnon.

La rénovation complète du sol et de l'éclairage se poursuivra dans le quartier Charaire avec le passage Bergeret-de-Frouville.

Enfin, la Ville poursuivra son action en matière d'accessibilité avec la mise en œuvre d'un Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) adopté en septembre par le conseil municipal, et par lequel elle s'engage à réaliser 450 000 € de travaux par an.

La Ville souhaite également accentuer ses actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique. Après la mise en œuvre d'un réseau de vidéoprotection dans le quartier du Centre, et l'équipement du quartier autour de la gare de Robinson, le programme se poursuivra en 2016. Il est à noter que la subvention de l'État de 200 000 € n'a finalement jamais été attribuée.

La Ville souhaite intégrer toutes les actions municipales dans une démarche affirmée de développement durable en poursuivant sa politique d'assistance à l'achat de VAE et de promotion de l'usage de voitures électriques via le service Autolib, qui connaît un succès à Sceaux qui ne se dément pas.

La Ville souhaite maintenir son soutien au logement social au travers de son office municipal. Pour chaque logement social construit à Sceaux, la Ville finance ainsi elle-même entre 25 000 et 40 000 euros par logement avec pour objectif d'atteindre en 2025 le taux minimum de 25 %, en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre-Chemins qui devrait commencer en 2016.

La Ville est également soucieuse d'accompagner les associations qui participent à l'attractivité de son territoire. Après avoir mis à disposition des associations scéennes des locaux équipés et aménagés, elle s'engage à poursuivre en 2016 son soutien aux associations en maintenant son niveau de subventionnement dans un contexte de fort désengagement des autres partenaires institutionnels. Le conseil départemental des Hauts-de-Seine a ainsi supprimé toutes les subventions aux associations sportives d'un montant inférieur à 1 000 € et diminué le montant des autres. Par ailleurs, l'État en modifiant les critères de la géographie prioritaire en matière de politique de la ville, a supprimé les aides accordées au CSCB. Dans un tel environnement, le soutien aux associations est par conséquent rendu encore plus difficile.

La Ville souhaite poursuivre sa politique de valorisation touristique et économique avec la gestion en direct de la Maison du tourisme. Elle cherche également à promouvoir le tournage de films sur son territoire. Cette politique rencontre d'ailleurs un certain succès, puisqu'en 2015, six films d'envergure nationale ont été tournés à Sceaux, ce qui participe à l'attractivité et à la connaissance de la ville. La Ville souhaite enfin renforcer sa collaboration avec le Domaine de Sceaux, notamment par la programmation prochaine d'une exposition.

La Ville souhaite poursuivre sa politique de maintien en bon état du patrimoine municipal.

Ainsi, parmi les nombreux dossiers à traiter et à financer prévus en 2016 :

- ✓ la poursuite de la réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- ✓ le lancement du nouveau projet de requalification du site sportif et de loisirs des Blagis ;

- ✓ le début des travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} prévus fin 2016 ;
- ✓ l'engagement du programme de rénovation de la bibliothèque municipale.

La Ville entend poursuivre sa politique de réserves foncières, en fonction des opportunités et des intentions à long terme en matière d'aménagement et d'attractivité du patrimoine communal. Elle a ainsi engagé des discussions avec le conseil départemental en vue d'acquérir le Château de l'Amiral, bâtiment stratégique pour l'attractivité du centre-ville de Sceaux.

La réalisation de ces objectifs est rendue possible grâce à la continuation et l'accentuation des efforts de rigueur de gestion conduits depuis des années, et qui produisent des effets significatifs et durables, ce qui permet cette année encore de maintenir l'objectif d'une stabilité des taux d'imposition, comme depuis 2008.

M. le maire

Merci Madame Drancy.

Qui souhaite intervenir ?

Benjamin LANIER

Merci, Madame Drancy, pour cet exposé clair. Je souhaiterais néanmoins revenir sur quelques points.

Indépendamment des facteurs extérieurs sur lesquels je ne reviendrai pas et dont on ne peut pas nier l'existence, je note quand même que vous inscrivez dans votre rapport en page 7 que « *cette ponction, ajoutée aux charges nouvelles imposées chaque année, notamment en matière de personnel, équivaut à près de 30 points d'impôts entre 2008 et 2016* ». Et page 5, vous notez que la baisse de la DGF entre 2013 et 2016 représente 10 points d'impôts.

Comme il s'agit d'une thématique récurrente, je vous rappelle pour mémoire qu'entre 2008 et 2012, la majorité nationale était de votre bord politique. Il s'agit donc de 20 points d'impôts pour votre bord politique et de 10 points pour le nôtre. Je ne dis pas que c'est bien. Mais à un moment donné, il faut arrêter de charger la mule. Il y a en tout cas une constatation bien écrite dans votre rapport. Et je vous remercie de le noter.

J'avais deux questions. Je sais que des incertitudes demeurent, mais des élus de Sceaux siègent au territoire, et je pense que Monsieur le maire pourra sans doute apporter une réponse sur ce qui reviendra à la Ville par rapport aux négociations qui sont en cours. On sait que la compensation de la CAHB n'était pas énorme comparativement à d'autres communes en raison de notre plus faible activité économique. Quels critères seront utilisés ? Quel est le montant si vous le connaissez ?

S'agissant de l'augmentation des bases fiscales de 1 %, quel montant en valeur absolue cette progression rapportera-t-elle à la Ville ?

Sceaux, le 11 février 2016

Vous mentionnez une baisse du fonds départemental, peut-être était-ce dû au conseiller général de l'époque. Maintenant que le conseiller départemental vous est plus favorable et amical, peut-être obtiendrez-vous une hausse de ce fonds départemental. Nous pouvons peut-être l'espérer.

S'agissant de la démarche affirmée de développement durable, je tiens juste à faire remarquer que vous diminuez chaque année le montant de la subvention d'aide à l'achat de VAE. Vous vous souviendrez d'ailleurs que nous avons voté contre cette délibération. Vous utilisez cet argument en votre faveur, mais dans la pratique la subvention diminue chaque année. Restons donc modestes par rapport à cela. En revanche, il est vrai que les démarches engagées avec Autolib et Vélib' vont dans le bon sens d'un point de vue environnemental.

Enfin, face à un autofinancement finalement relativement faible par rapport au contexte que nous connaissons, et qui ne permet pas de beaucoup investir, serait-il possible de nous communiquer un plan d'investissement jusqu'à la fin de la mandature ? On voit que des discussions sont en cours avec le Département sur le Château de l'Amiral. Je ne peux que m'en réjouir. Vous connaissez ma position sur le sujet. Quel est d'ailleurs le montant dont il est discuté ?

Il serait donc bien d'avoir un plan jusqu'à la fin de la mandature pour avoir de vision claire des investissements que vous souhaitez faire. On a des notions un peu disparates, mais disposer d'un plan des investissements serait beaucoup plus clair pour tout le monde. Merci beaucoup.

Jean-Jacques CAMPAN

Quelques points un peu plus techniques. En ce qui concerne le fonctionnement, nous remarquons que depuis plusieurs années, le résultat comptable que vous prévoyez au niveau du budget est régulièrement sous-estimé sur des montants très importants allant de 0,5 à 1,5 M€. Chaque fois que l'on fait la différence entre le compte administratif et ce qui était prévu au budget, on s'aperçoit que le compte administratif donne un résultat bien meilleur que celui qui avait été prévu au budget et dans les décisions modificatives. On peut penser que ce sera la même chose pour 2015 et 2016.

Cela vient d'être évoqué. Vous maintenez les taux constants. Cela veut donc dire, compte tenu de la revalorisation des bases de 1 %, que les Scéens vont trouver 1 % de plus sur un total d'impôt aux alentours de 17 millions d'euros, ce qui représente 170 000 euros. L'idée dont je vous ai déjà parlé et que vous avez rejetée à chaque fois, c'est de baisser le taux à due concurrence, ou du moins en partie, pour que l'incidence de cette revalorisation des bases soit moins importante sur le montant final de l'impôt des Scéens.

En ce qui concerne la dette — excusez-moi, c'est un de mes dadas, et je ne suis d'ailleurs pas le seul — je rappellerai que, depuis que vous êtes en fonction en 2001, elle est passée de 10 M€ à 50 M€. Et depuis 2008, elle est à peu près stable autour de 50 M€. Le contexte international fait que les taux d'intérêt sont historiquement bas. Effectivement, le poids de cette dette est passé

d'environ 2,5 M€ à 1,5 M€. Ceci étant, personne ne sait ce qu'il va se passer dans le futur ni quand et comment ces taux vont remonter. Nous répétons donc que la meilleure façon de se prémunir contre la remontée des charges financières est d'avoir une dette la plus faible possible. Nous nous étonnons que, malgré les ventes de ce que j'appelle les bijoux de famille, vous ne parveniez pas à réduire cette dette.

Vous parlez d'une capacité d'autofinancement de 3,3 M€ en 2015. On verra au compte administratif comment elle est constituée. Mais je voudrais rappeler qu'il y a un remboursement du capital qui est d'environ 6,6 M€. Si je calcule bien, la capacité d'autofinancement nette des remboursements d'emprunts est donc de -3,3 M€. Je ne pense pas qu'il y ait de quoi pavoiser.

Sur un sujet plus général qui nous intéresse aussi beaucoup, on vient de parler du Château de l'Amiral. Bien entendu, nous sommes tout à fait partisans. Vous souviendrez que, lorsque vous aviez décidé cette extension de la mairie à 18 M€, nous vous avons proposé d'utiliser le Château de l'Amiral. Si vous l'aviez fait à l'époque, cela aurait coûté beaucoup moins cher. En raison du changement des règles du PLU et des possibilités constructives que vous avez introduites, le Département risque de considérer que la propriété qu'il a achetée à 4 M€ vaut désormais 8 M€ ou je ne sais quel montant. Il est donc tout à fait regrettable que vous n'ayez pas acquis cette propriété à l'époque pour en faire une extension de la mairie. Je ne sais pas quelles sont les négociations ni quel sera le montant de la vente, mais nous suivrons ce dossier avec beaucoup d'attention. En tout cas, nous ne pouvons que nous réjouir. Dommage que cela n'ait pas été fait avant, cela aurait coûté moins cher.

Vous parlez beaucoup des efforts de gestion que nous ne pouvons que saluer, notamment toutes les démarches allant dans le sens de la numérisation, ce qui permet d'alléger les tâches administratives pour se concentrer sur des tâches un peu plus riches. On ne peut que trouver cela bien, mais nous aimerions avoir davantage de détails. Quelques pistes nous ont été présentées, mais pourrions-nous en avoir une présentation un peu plus chiffrée de façon à estimer les pavés sur lesquels vous êtes parvenus à réduire les coûts. Dans l'immédiat, ce sera tout pour moi. Peut-être que Madame Debon souhaitait ajouter quelque chose. Je me suis permis de lui donner la parole, excusez-moi.

M. le maire

Oui. Cela vous donne le sentiment d'être un peu maire.

Claude DEBON

Juste un complément. On voit avec ce rapport que l'on développe extrêmement largement les baisses de rentrées de recettes. On voit également la montée très forte des charges qui pèsent sur la Ville. Face à cette situation, qui est en réalité un état des lieux, vous maintenez vos priorités et elles se justifient sans aucun doute, mais on ne voit guère... Je continue sur la lignée de Sceaux, le 11 février 2016

M. Campan, on aimerait voir plus concrètement les efforts de gestion qui sont mis en place et quelle baisse objective ces efforts peuvent représenter. On ne le voit pas ou quasiment pas.

On voit évidemment les projets d'investissement qui se poursuivent. Je voulais d'ailleurs vous demander des précisions sur le projet de requalification du site sportif des Blagis. On voit que le projet est relancé. Nous vous avons posé une question orale sur le sujet, mais nous n'avions pas eu cette information. Le financement de ce nouveau projet est-il revu à la baisse ? On était à plus de 10 millions d'euros sur ce projet. J'ai entendu dire qu'il était revu à la baisse. Comment et de quelle manière ?

Chantal BRAULT

J'entends cette question qui est posée sur les efforts de gestion qui ne seraient pas suffisamment visibles. Sont citées quelques grandes rubriques qui ont été décrites dans ce rapport, mais ces efforts de gestion, nous les voyons au quotidien. Cela touche des éléments de notre politique jusque dans les plus petits détails. Il peut tout aussi s'agir d'une classe transplantée que l'on ne financera pas qu'un voyage en car pour des enfants. Nous les voyons et les mesurons au quotidien. Il est normal que vous ne les voyiez pas, car vous êtes un peu plus loin que nous de tout cela, mais cela se voit tout de même dans ce qui est présenté globalement.

Je souhaitais aussi revenir sur le soutien aux associations telles que le CSCB qui a une vocation de cohésion et un projet social très important dans le quartier des Blagis. L'équilibre de ses finances est fragilisé par la diminution incessante de ses subventions, ce qui n'est pas de notre fait. La question va se poser pour nous de savoir si nous contribuons, si nous renchérissons ou si nous laissons tout cela s'affaiblir. Nous aurons alors des efforts de gestion encore plus grands à faire si l'on souhaite maintenir ces activités extrêmement précieuses.

Je me réjouis par ailleurs de voir se confirmer le soutien aux familles. Cela ne se résume pas simplement à une petite augmentation pour quelques familles des tarifs de la pause méridienne, mais à un effort très important dans un grand nombre de domaines. Je reste attachée à cette politique de soutien aux familles maintenue et pérennisée, malgré nos efforts budgétaires et dans la continuité de notre rigueur de gestion.

Jean-Philippe ALLARDI

Je crois qu'il faut saluer aujourd'hui les efforts de gestion menés depuis plusieurs années déjà, ainsi que le maintien de la stabilisation des taux dans le contexte actuel qui voit de manière récurrente la diminution de la DGF et les ponctions dans notre budget. C'est une véritable performance de maintenir la qualité des services que nous offrons aux administrés. C'est bien sûr dans notre mission qui doit préserver le bien vivre dans notre ville tant dans les services auxquels la plupart des Scéens sont très attachés que dans le maintien de nos biens communs.

De nombreux travaux sont à prévoir dans les équipements. Nous en sommes tous témoins. Des travaux sont menés tous les ans dans les écoles pour offrir une qualité d'accueil aux enfants et aux enseignants. De gros efforts ont également été faits dans les crèches. Mais il faut maintenir le bon état général de tous ces équipements et cela demande un soin constant et permanent. Ce sont aussi des investissements.

De même pour les équipements sportifs, nous allons repartir vers d'autres projets. Il faut le faire. Nous avons des demandes. Cela fait également partie du bien-vivre à Sceaux.

Il faut assurer aussi le maintien de la vie locale. Chantal Brault en parlait à propos des aides et des subventions apportées aux associations. C'est tout ce qui fait le charme de Sceaux, la ville que nous aimons et que nous devons garder.

M. le maire

Merci Monsieur Allardi. C'est presque une conclusion, mais je dirai quand même quelques mots pour compléter avant de laisser la parole à Isabelle Drancy, si elle le souhaite.

J'ai bien entendu ce qui a été dit et je n'en suis pas étonné. C'est un discours plutôt classique. Simplement Monsieur Lanier, je trouve que vous êtes un peu de mauvaise foi s'agissant de votre observation sur les 20 points d'impôts additionnels. Vous lisez mal. C'est un amalgame, mais nous en avons l'habitude avec vos amis.

Nous connaissions effectivement un gel des dotations de l'État depuis 2008, mais pas les prélèvements que nous subissons actuellement, notamment au titre de la péréquation. Peut-être sont-ils justifiés, mais en tout cas nous ne les avons pas. Il n'y a pas eu non plus les nouvelles dépenses liées aux rythmes scolaires ou la diminution de la compensation des logements sociaux. Il faut savoir que la taxe foncière des 700 logements des Bas-Coudrais rapportait du temps d'ICADE 360 k€ contre 65 k€ aujourd'hui. C'est un mécanisme pervers. Il est tellement pervers que le Parlement l'a enfin modifié pour remonter à une compensation égale à 40 %, mais uniquement pour les communes incluses dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, ce qui n'est pas notre cas. Ce n'est d'ailleurs pas la majorité précédente qui a fait sortir Sceaux de la politique de la ville, mais la majorité que vous soutenez.

J'admets qu'il y a eu un peu de diminution des dotations et des charges nouvelles entre 2008 et 2012. Mais nous connaissons une forte diminution des dotations et de nombreuses charges nouvelles depuis 2012. Vous m'avez d'ailleurs donné une idée. Nous allons faire le calcul exact et nous le publierons dans le rapport sur le budget.

S'agissant de l'établissement public territorial et de ce qui reviendra à la Ville, le principe a été posé et nous espérons qu'il sera respecté, ce qui n'est pas techniquement simple. C'est le principe de la neutralité. À partir du moment où la Ville perçoit une recette complémentaire venant par exemple de la métropole, elle reverse à l'établissement public territorial ce qu'elle perçoit à ce

titre. Ensuite, il peut y avoir des différences sur la dynamique des recettes. Aujourd'hui, on y voit assez peu clair dans le système. Il faut savoir que le schéma budgétaire n'est pas encore complètement arrêté. On peut comprendre qu'il fallait donner un signe fort avec la création de la Métropole. Il n'empêche que cela « rame » un maximum à la Direction générale des collectivités locales, à la DGFIP et à la mission de préfiguration. Je pense que nous aurons eu des éclaircissements d'ici l'adoption du budget, mais il ne faut pas s'attendre à que les modifications de recettes et de dépenses conduisent à un solde positif important pour la Ville. Ce ne sera pas le cas. Si c'était le cas, ce serait au détriment de l'établissement public territorial, qui lui-même n'est pas dans une situation simple sur le plan budgétaire.

S'agissant de l'augmentation forfaitaire des bases fiscales de 1 %, Monsieur Campan vous a donné le montant en cause. Il s'agit de 170 k€.

Quant au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, après que le Département ait modifié ses critères conduisant à ce que Sceaux passe de 400 k€ à 170 k€, il est désormais figé par la loi. Il ne correspond plus à rien. Il existe simplement au titre de cette fameuse et importante neutralité budgétaire. La rédaction des textes de loi est suffisamment de mauvaise qualité dans ce domaine pour faire entendre à certains que ce serait peut-être la Métropole, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale qui récupérerait la masse du FDPTP, auquel cas les communes concernées ont demandé qu'on leur reverse au titre du principe de neutralité. J'ai bon espoir que les choses se déroulent ainsi et que la somme de 160 k€ reste à la Ville, ce qui nous permettra d'augmenter d'autant plus la capacité d'autofinancement.

S'agissant des VAE, il est vrai que nous avons diminué la subvention. Au début du dispositif, il y a 5 ans, nous voulions donner une aide suffisamment importante pour créer le flux. Le prix d'achat des VAE a désormais baissé. Un dossier sur deux n'atteint même pas le plafond de 200 €. Nous n'avons fait que suivre l'évolution du marché. Il n'y a donc pas de diminution de l'attractivité de la mesure.

En ce qui concerne le plan prévisionnel d'investissement, il est très difficile à établir, car les mécanismes de subventionnement de nos partenaires ne sont pas connus. Ils ne le sont d'ailleurs pas d'eux-mêmes. Les difficultés de financement liées à la conjoncture peuvent conduire à une remise en cause d'un certain nombre de mécanismes de financement vers les collectivités locales, telles que les communes ou les intercommunalités. L'autre sujet de préoccupation est le transfert des compétences d'aménagement des communes vers la Métropole. Or, si cette dernière déclare que les aménagements prévus ne sont pas d'intérêt métropolitain, la compétence revient automatiquement au territoire. On ignore encore ce que les communes auront la possibilité de faire en matière d'aménagement ou de réserves foncières. C'est inquiétant, car en cas de transfert obligatoire de la compétence d'aménagement au territoire, les communes devront verser une compensation financière au territoire chaque année. J'espère que nous n'en arriverons pas là. À Sceaux, le 11 février 2016

titre d'exemple, Sceaux gère en direct l'aménagement des Quatre-Chemins, ce qui est intéressant pour les services et nous permet d'économiser les honoraires d'aménageurs. En cas de transfert des compétences d'aménagement au territoire, nous devons lui reverser la part consacrée à cet aménagement dans notre budget.

Tout cela n'est pas encore clair, mais il faut avoir la foi. Et nous souhaitons continuer à investir et à avoir des projets, quitte à les revoir à la baisse. C'est d'ailleurs le cas pour le site sportif des Blagis. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la prochaine séance du conseil municipal. Nous préférons continuer à investir pour garder notre Ville la plus attractive possible.

Monsieur Campan, je prends ce que vous avez dit sur le fonctionnement comme un compliment. Vous nous reprochez de sous-estimer le résultat au budget et d'avoir un compte administratif toujours meilleur que le budget. C'est plutôt bien. Je comprendrais que vous soyez critique dans le cas contraire. Nous essayons de prévoir les recettes de manière prudente et nous bénéficions toujours de recettes un peu plus importantes. En 2015 par exemple, nous avons perçu 100 k€ de plus que ce nous avons prévu sur la taxe aux droits de mutation. Nous avons également perçu un peu plus d'impôts, car les bases qui nous ont été communiquées par les services fiscaux en début d'année se sont révélées supérieures après la fixation définitive des rôles. Nous avons ainsi perçu 60 k€ de recettes fiscales supplémentaires.

Pour ce qui concerne les dépenses, nous essayons de faire en sorte que les dépenses prévues ne soient pas réalisées lorsqu'elles ne sont pas nécessaires. Le budget est donc prudent. Et des économies sont faites dans de très nombreux domaines. Il s'agit aussi de faire en sorte que nos équipements tels que les crèches soient pleinement utilisés, afin d'assurer un bon niveau de recettes face à des dépenses qui sont fixes. En 2007 ou 2008, nous avons des difficultés dans la gestion des crèches. Il n'y avait pas cette volonté de proposer aux familles des solutions de garde, même si elles n'étaient pas à 100 %, en vue d'optimiser nos équipements. Nous avons fait évoluer cette approche, ce qui a donné de bons résultats.

Nous avons aussi beaucoup travaillé, et j'en remercie l'administration, sur le paiement dématérialisé ainsi que sur la politique d'achat. Cela nous a permis d'économiser énormément sur toute une série de prestations. Nous pouvons sans doute améliorer encore quelques éléments, mais plus beaucoup. Il y a désormais une vraie négociation des achats, mais cela a nécessité de mettre en place un service achats tel qu'il en existe dans les entreprises avec un acheteur et une compétence juridique forte. Cela rend les choses un peu plus rigides, mais permet d'apporter des économies substantielles. Nous avons également réalisé des économies d'énergie. Nous freinons beaucoup les dépenses de fluides qui représentent un coût d'environ 3 M€. C'est la raison pour laquelle il fait un peu frais dans cette pièce...

Merci donc de ce compliment qui reconnaît que les comptes administratifs sont généralement en meilleur équilibre que les budgets. C'est exactement ce qu'il faut faire.

S'agissant de la dette, je connais votre discours et je le comprends. L'objectif n'est pas de faire de la dette, mais de continuer d'investir de manière mesurée et en prenant un risque mesuré. J'entends depuis 20 ans que les taux vont remonter. Les banquiers le disent également pour pousser à contracter des emprunts à taux fixes, car cela leur rapporte davantage. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Monsieur Campan, je veux vous dire que le remboursement en capital ne s'élève pas 6,6 M€. Vous ajoutez à l'annuité en capital « normale », un remboursement anticipé. Le remboursement en capital « normal » est de l'ordre de 3 millions d'euros.

S'agissant du Château de l'Amiral, le Département l'a acheté sur ma proposition, lorsque j'étais vice-président du conseil général, parce qu'il souhaitait établir des Maisons du département dans trois lieux des Hauts-de-Seine, mais le président qui a succédé aux présidents Pasqua et Sarkozy n'a pas souhaité poursuivre ce projet. Le Château de l'Amiral avait pour vocation de devenir la Maison du département dans le sud et d'accueillir environ 200 agents disséminés sur le territoire. C'était très intéressant pour Sceaux, car cela permettait de créer 200 emplois qui auraient contribué au développement commercial de Sceaux. Cela ne s'est malheureusement pas fait.

Dire que la constructibilité a été augmentée par le PLU n'est pas exact. Le PLU arrêté au mois de décembre diminue fortement la constructibilité de cette parcelle. Nous verrons à quel prix nous parviendrons à acquérir cette propriété. Si nous l'achetons au prix auquel le Département l'a achetée, ce ne sera pas une mauvaise affaire. Nous l'aurons utilisé pour abriter nos services pendant deux ans sans payer de loyer pendant les travaux de rénovation et d'extension de l'hôtel de ville.

S'agissant des baisses de dépenses, je vous ai déjà donné quelques éléments, mais vous aurez davantage de détail dans le rapport budgétaire. Nous débattons ce soir sur les orientations budgétaires. Le contexte est ce qu'il est. Nous le subissons comme toutes les autres collectivités. Il est un peu plus complexe en raison de la création de la Métropole et des territoires. Tout n'est pas encore clair, mais les équilibres ne seront pas fondamentalement modifiés en 2016. Nous proposons par conséquent de poursuivre nos priorités et nous parvenons même à ouvrir de nouveaux équipements comme le RAM/RAP ou la Rotonde. Nous considérons que ce sont des équipements importants pour la vie des familles et pour les jeunes. On s'aperçoit que la Rotonde a vraiment une grande utilité. Et nous continuerons d'investir dans des opérations qui permettent de conserver l'attractivité de la commune. C'est un combat permanent, car rien n'est jamais acquis. En tout cas pour 2016, nous pensons que nous y parviendrons sans toucher aux taux d'impôts, mais avec le petit coup de pouce de l'augmentation des valeurs locatives votée par le Parlement.

Claude DEBON

Vous n'avez pas répondu à ma question sur le site sportif.
Sceaux, le 11 février 2016

M. le maire

Nous en parlerons lors de la prochaine séance. Nous vous proposerons un programme et une opération qui sera effectivement moins onéreuse que l'opération initiale avec le relancement d'un concours.

Jean-Jacques CAMPAN

Puisque nous sommes dans le débat, j'en profite pour répondre à ce que vous avez dit. Vous avez l'art de toujours tourner à votre façon ce que je veux dire. Vous dites que je vous fais un compliment, mais je ne vous fais pas de compliment. Faites-moi la grâce de penser que, pour avoir passé un certain nombre d'années dans l'industrie, la technique qui consiste à relever les dépenses pour faire apparaître en fin d'année un bon résultat est une technique relativement classique, à laquelle j'ai d'ailleurs eu affaire pendant un certain nombre d'années. C'est une question de curseur. Je conçois parfaitement que vous soyez prudent. Mais les écarts en matière de dépenses ont des ordres de grandeur compris entre 500 k€ à 1,5 M€. C'est trop ! Vous vous protégez trop. Cette marge est trop importante. Vous pourriez vous arranger pour que le surdimensionnement de ces dépenses soit un peu plus faible que 1,5 M€. Dans mon esprit, ce n'était pas un compliment. S'il s'agissait de 200 ou 300 k€, cela irait très bien.

M. le maire

Domage, j'allais passer une bonne nuit !

Jean-Jacques CAMPAN

Je souhaitais également revenir sur les vélos. Je suis d'accord, ce n'est pas cela qui va faire le budget, mais c'est pour le principe. Je vous rappellerai ce que vous nous aviez répondu lorsque nous disions que le projet de requalification du site sportif des Blagis manquait de place pour le stationnement de voitures. Vous nous aviez dit : « Ils n'ont qu'à venir à pied et faire de l'exercice ». Nous tenons le même raisonnement pour les vélos. Nous sommes d'accord pour que les aides à l'achat de vélos électriques soient attribuées sur un certain nombre de critères, comme l'âge. Mais je pense que les jeunes de 20, 30 ou 40 ans peuvent pédaler. Ce sera très bon pour leur santé. J'insiste à nouveau pour que l'on définisse des critères pour l'attribution de ces aides. Ce n'est pas une question d'argent, mais de principe.

M. le maire

M. Pattée se morfondait de n'être pas encore intervenu ce soir.

Patrice PATTEE

Nous en avons déjà parlé et je pense que nous aurons à nouveau l'occasion d'en reparler, puisque nous prenons une délibération sur ce sujet tous les ans. Vous me posez la question tous les ans et je vous réponds tous les ans, mais il semble que vous n'entendiez pas la réponse.

Lorsque nous avons lancé ce dispositif, nous l'avons fait pour une année. Et nous avons proposé de faire un bilan à l'issue de l'expérimentation. Nous faisons le bilan chaque année et à chaque fois nous interrogeons les bénéficiaires du dispositif pour savoir qui en a profité et pour en faire quoi.

Je vous l'ai dit à plusieurs reprises, car je sais que vous êtes un peu tatillon sur le sujet, mais nous constatons que les jeunes n'achètent pas de vélo à assistance électrique. Ils préfèrent acheter des mobylettes ou des vélos « à mollets ». Les gens qui achètent des vélos à assistance électrique ont la quarantaine et plus et ne le font pas pour faire leurs courses ou aller au gymnase des Blagis, mais pour aller travailler à Paris. Cette politique a du bon pour Sceaux, mais aussi pour la métropole ou la région parisienne. Il n'y a donc aucun souci.

Je compléterai en disant que nous avons souhaité participer à l'élaboration de la nouvelle version de Vélib' qui devrait être déployée le 1^{er} janvier 2018. Nous préparons le cahier des charges qui sera adressé aux compétiteurs. Le contrat prévoit également du vélo à assistance électrique. Il ne s'agit pas de favoriser la mobilité sur le seul territoire de Sceaux. Cela peut se faire avec un vélo classique, même si lorsque l'on habite dans les parties les plus basses de la ville, là où habite Madame Daugeras ou du côté des Blagis, il faut avoir un peu d'entraînement pour aller dans le centre-ville. Les déplacements dépassent souvent les quelques kilomètres du territoire de la ville. Cela sera d'autant plus vrai avec les nouvelles lignes de métro. La gare de Bagneux sera la gare la plus proche de Sceaux pour rejoindre la ligne 15. Il sera alors pertinent de prendre un VAE pour gravir les déclivités qui nous séparent de Bagneux et rejoindre ainsi le métro. Tout cela a donc du sens.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons donc au vote sur la prise acte du rapport d'orientations budgétaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Constatation d'extinction de créance suite à une procédure collective de liquidation judiciaire et à une procédure de rétablissement personnel.

Isabelle DRANCY

Il s'agit de constater l'effacement d'une dette d'un établissement commercial à l'encontre de la Ville pour un montant de 246,51 € suite à une procédure de liquidation judiciaire qui s'impose à nous.

Nous devons donc constater l'extinction de cette créance.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avenant n° 1 au groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la ville et son CCAS.

Isabelle DRANCY

Il s'agit de faire un avenant au groupement de commandes pour divers achats entre la Ville et le CCAS. Lors du conseil municipal du 5 mai 2014, nous avons formalisé un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour mutualiser les besoins et faire ainsi des économies. À l'époque, nous avons fixé une liste d'achats que nous pouvions faire en commun. La durée de ce groupement était de six ans, mais depuis cette signature, de nouveaux besoins communs sont apparus dans le domaine de l'hygiène, la sécurité et la santé au travail, notamment pour des prestations de médecine du travail.

Il convient donc d'élargir le groupement de commandes à ces différents domaines.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire

XIII- DÉCISIONS DU MAIRE

Dominique DAUGERAS

Ma question concerne le projet du 111 rue Houdan. Puisqu'il s'agit de mon quartier, je m'y intéresse un peu.

Appel contre le jugement rendu le 13 décembre 2013 par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise annulant l'arrêté du maire du 28 août 2012 refusant la délivrance de permis de construire déposé par la société Horizon Grand Large visant la démolition d'un pavillon et la construction d'un immeuble sur le terrain sis 111 rue Houdan.

J'aurais aimé savoir les raisons pour lesquelles ce permis de construire a été annulé. Pourquoi cette construction traîne-t-elle ? Ce n'est pas que nous tenons absolument à ce qu'il y ait beaucoup de construction, mais les deux pavillons situés à cet endroit sont plutôt moches. Je pose la question. Que se passe-t-il ? Pourquoi est-ce que cela traîne de cette façon ?

M. le maire

Je ferai part aux propriétaires des pavillons en question de votre appréciation.

Dominique DAUGERAS

J'ai eu vent de certaines choses, non pas en ce qui concerne la mairie, mais concernant l'achat des pavillons qui était un peu bizarre.

M. le maire

Oui, c'est pour cela. C'est bizarre.

Une opération sur le plan urbain ne serait viable que sur les deux terrains, puisqu'il s'agit de terrains très longs et très étroits. Sinon on aboutit à une situation problématique sur le plan de l'insertion urbaine. On aurait un immeuble très haut et très étroit. J'ai fait référence à un article du code de l'urbanisme sur l'insertion urbaine pour refuser le permis de construire. Mais il y a aussi d'autres contentieux sur ces deux terrains. Il semble qu'il y ait eu l'utilisation non autorisée d'une présomption d'accord d'un des deux propriétaires.

Bref, c'est une situation dans laquelle la clarté n'est pas totale de la part des promoteurs.

Dominique DAUGERAS

On a l'impression d'une espèce de bras de fer entre les deux promoteurs qui nous étonne.

M. le maire

Cela vous étonne peut-être, mais c'est ainsi.

L'arrêté a été annulé. Nous avons donc fait appel. Et je crois que le jugement interviendra prochainement. Nous avons bon espoir de gagner cet appel.

Benjamin LANIER

J'avais une question sur le contrat passé avec la société L'Usine relatif à l'organisation de la soirée d'échange de vœux avec le personnel communal pour une dépense de 32 140 euros. Serait-il possible d'avoir davantage de précisions sur la prestation réalisée ? Combien de personnes ont été concernées ? C'est un montant qui nous paraît élevé, même si nous estimons important d'organiser une cérémonie des vœux avec le personnel communal.

M. le maire

C'est d'ailleurs moins cher cette année que les années précédentes. L'Usine se situe à la Plaine-Saint-Denis et appartient au Groupe SOS. Le prix est en réalité inférieur à ce que nous avons payé les années précédentes pour cette soirée. C'est une société qui emploie beaucoup de personnel en insertion. Ils ont donc des conditions particulières. C'était d'ailleurs extrêmement bien organisé. Il s'agissait d'accueillir 400 personnes, agents et conjoints, pour un dîner, pour un spectacle et le discours du maire.

Benjamin LANIER

C'est ce qui coûte le plus cher.

M. le maire

Et celui du directeur général des services ainsi que la remise des médailles.

Benjamin LANIER

J'espère que vous ne faites pas payer le discours, Monsieur le maire.

M. le maire

Il s'agit d'une dépense TTC. On paye la TVA.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voulais profiter de ce que l'on avait un peu de temps ce soir pour vous poser une question qui me vient suite à la dernière décision, la consultation juridique relative à la Métropole du Grand Paris avec un montant d'honoraires de 1 800 euros.

Compte tenu de ce que vous avez dit, on peut effectivement imaginer qu'il y a besoin de quelques conseils.

Je voulais revenir sur le financement de l'EPT. Si j'ai bien compris, l'argent sera collecté par les communes et reversé à l'EPT. Dans nos taxes d'habitation et taxes foncières, nous avons une colonne de la CAHB. Pourquoi l'EPT ne reçoit-il pas directement cet argent ? Pourquoi doit-il être perçu par la commune pour être ensuite reversé à l'EPT ? Cela me paraît un peu « schmilblick », si vous me permettez l'expression.

M. le maire

Il ne vous a pas échappé que c'était l'affaire du législateur, et accessoirement du gouvernement. Ou l'inverse. Je ne peux pas vous expliquer tous les détails, parce que je ne les connais pas tous, mais je peux vous en expliquer l'esprit.

Je ne vais pas vous faire tout l'historique de la Métropole du Grand Paris, cela prendrait trop de temps. C'est assez passionnant et intéressant, parce que l'on apprend plein de choses sur la façon dont cela se passe.

Bref, au début, la volonté des maires réunis dans Paris Métropole était de conforter les communautés d'agglomération existantes, et de les généraliser à une certaine taille, car 40 communes sur les 130 de la petite couronne n'étaient pas membres de structures intercommunales à fiscalité propre. La Métropole n'aurait été qu'une forme de syndicat de ces communautés d'agglomération. Cela n'aurait pas changé fondamentalement la situation que nous connaissions avant le 1^{er} janvier.

Il se trouve que, pour des raisons politiques, parfois politiciennes, cette idée n'a pas pu aboutir complètement, même si c'était l'intention d'un certain nombre de ministres. Ils ne sont d'ailleurs plus ministres aujourd'hui. On a assisté à un renversement complet dans les propositions faites à l'Assemblée nationale avec une Métropole très centralisée, l'idée étant de brasser toutes ces ressources fiscales, y compris la taxe d'habitation qui allait aux communautés d'agglomération. Il était question de remonter toutes les ressources fiscales à la Métropole et de les redistribuer ensuite selon des critères qui auraient pu être différents des critères de neutralité budgétaire. Les maires ont essayé de tempérer cette centralisation excessive de la ressource. Dans cette bataille, nous n'avons pas obtenu la possibilité de revenir à un système de communauté d'agglomération de plein exercice au niveau territorial. Pendant très longtemps, certains souhaitaient revenir au système de la communauté d'agglomération et d'autres disaient que les territoires ne devaient pas

avoir d'autonomie fiscale. C'est devenu une question de principe. On a obtenu un système un peu bancal où la ressource de la taxe d'habitation et de la taxe foncière perçue jusqu'à présent par la communauté d'agglomération revient aux communes. Ils ne voulaient pas qu'elle revienne aux EPT pour ne pas en faire des structures de coopération intercommunale classiques. Nous avons donc demandé que cette ressource soit donnée aux communes. Et cela a marché.

En revanche, la contribution foncière économique est restée aux EPT, mais uniquement jusqu'en 2020. Elle repartira ensuite à la métropole. C'est une somme de compromis qui a abouti à cette proposition. Ce n'est pas le compromis le plus mauvais pour les communes. Elles récupèrent la TH et la reversent ensuite à l'EPT en sachant qu'elles garderont une partie de la dynamique de la TH. Aujourd'hui, on a une dynamique de taxe habitation de 9 millions. Demain, on percevra 14 millions et l'on en reversera 5 à l'EPT. On gardera une partie de la dynamique sur les 14 millions et pas sur les 9. Lorsque la taxe d'habitation augmentera, on percevra une partie de ce surplus non pas sur 9, mais sur 14. C'est quand même plutôt positif, mais sur le long terme.

Nous pourrons voir tout ceci plus précisément lors de la présentation du budget. La CAHB ne figurera plus sur les feuilles d'impôts. Pour la taxe foncière, on aura la Ville et le Département. Et sur la taxe d'habitation, il n'y aura plus que la Ville. La part de la Ville va donc augmenter fortement. Pour le contribuable, cela ne change rien. On essaiera d'expliquer tout cela au moment du vote du budget.

XIV- QUESTIONS ORALES

Question orale de Claude DEBON

Claude DEBON

Ma question concerne le calendrier des divers conseils et commissions municipales.

Nous recevons le calendrier prévisionnel des conseils municipaux et du CCAS deux fois par an.

Il fut un temps où le calendrier prévisionnel comportait aussi les dates d'autres commissions et conseils, ce qui était très utile pour gérer son planning propre.

Aujourd'hui, nous recevons souvent les convocations très peu de temps à l'avance. Cela ne facilite pas une présence à laquelle nous tenons, car ces réunions nous permettent de participer de plus près à la vie municipale.

Pour exemple : au mois de janvier, j'ai eu beaucoup de mal à gérer sur un temps très réduit une présence au conseil consultatif de la vie scolaire, au conseil du commerce de l'artisanat et du tourisme, à deux commissions d'appel d'offres. Les convocations sont arrivées très tardivement.

Certaines de ces réunions correspondent à un fonctionnement institutionnel régulier et sont sans doute prévues bien en amont de la convocation que nous recevons.

Nous souhaiterions revenir à l'ancienne pratique de l'envoi du calendrier prévisionnel semestriel qui incluait ces réunions.

Nous renouvelons aussi notre demande de recevoir avec la convocation les dossiers présentés lors des réunions, que parfois nous demandons et recevons, mais ils ne sont pas transmis automatiquement, ce qui est dommage.

M. le maire

Merci Madame Debon.

Je comprends parfaitement votre souhait de disposer au plus tôt de ces informations. C'est d'ailleurs aussi le souhait des membres de la majorité.

Il n'y a jamais eu la publication d'un calendrier avec toutes les réunions des conseils consultatifs, pour la bonne raison qu'ils ne sont pas fixés dans un calendrier annuel. Nous le faisons pour le conseil municipal et pour le conseil d'administration du CCAS. Pour le reste, c'est plus difficile. S'agissant de la commission d'appel d'offres, le code des marchés publics prévoit l'envoi de la convocation cinq jours francs avant sa tenue. Nous essayons de les fixer le plus en amont possible, et je demande à l'administration d'intensifier ses efforts en la matière, et surtout d'en informer l'ensemble des membres du conseil municipal le plus tôt possible. On pourrait imaginer envoyer de manière indicative les dates par mail, la convocation officielle arrivant plus tard. Il faut cependant veiller à convoquer les membres titulaires, puis en cas d'indisponibilité des membres titulaires, convoquer les membres suppléants. Cela suppose que les membres titulaires répondent rapidement, car nous sommes parfois obligés de les relancer et les membres suppléants sont par conséquent prévenus très tard. Cela vaut également pour les membres de la majorité.

S'agissant des comités consultatifs, ils n'ont pas un calendrier régulier. La fréquence des réunions est par conséquent variable. Je pense néanmoins que l'on peut essayer de diffuser l'information plus tôt et tenter de les fixer un peu plus en avance. Nous avons par exemple un conseil des aînés le 15 février, et la commission d'accessibilité le 18 février. Madame Daugeras a dû recevoir l'invitation. À ce jour, il n'y a pas d'autres réunions prévues. Nous allons sans doute organiser un conseil de la vie scolaire, en avril ou mai.

Je suis parfaitement d'accord pour que nous fassions un effort et je demande par conséquent à l'administration de se mobiliser sur ce sujet.

Dominique DAUGERAS

Puis-je ajouter quelque chose ? J'avais reçu un calendrier prévisionnel semestriel qui incluait une réunion du CAU le 9 février à 18 h 30. Je suis venue et il n'y avait personne.

M. le maire

La commission d'aménagement urbain se réunit avant le conseil municipal, mais elle a été annulée le 9 février, car il n'y avait pas de délibération sur l'urbanisme à l'ordre du jour du conseil municipal.

M. Pattée qui est économe de son temps, et qui préfère faire du vélo, a annulé la commission. La prochaine réunion aura lieu avant la réunion du conseil du 31 mars. Elle vous sera confirmée.

Question orale de Madame Daugeras**Dominique DAUGERAS**

Ma question peut paraître mineure, mais les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, j'ai pensé qu'il était important de la poser, étant donné que la pollution est maintenant un sujet de plus en plus chaud, sans vouloir faire de mauvais jeux de mots.

Il s'agit des vélomoteurs garés devant la pharmacie Pompéi, 178 rue Houdan, dans le quartier Robinson.

Dix mobylettes de livraison de pizza sont stationnées en permanence devant la pharmacie du 178 rue Houdan, occupant plus d'une place entière de stationnement de voiture. Les chauffeurs circulent sur le trottoir et le soir, pour pouvoir partir plus vite, laissent leur moteur tourner en permanence, ce qui produit des nuisances de bruit et de pollution insupportables pour les personnes à l'intérieur de la pharmacie et pour les passants.

Je précise que ces vélomoteurs ont des moteurs deux-temps, avec un taux de combustion qui n'est pas très bon, à la différence des voitures qui fonctionnent à quatre temps. Ils emploient par ailleurs un mélange d'essence et d'huile particulièrement polluant. En outre, les vélomoteurs n'ont pas besoin de chauffer.

Ils empêchent par ailleurs les voitures des clients de venir se garer devant la pharmacie. Malgré ses efforts, la pharmacienne n'a jamais réussi à obtenir l'arrêt de ces nuisances. Ces vélomoteurs ont-ils le droit d'occuper ces places en permanence et de polluer ?

M. le maire

Pour répondre à votre question, je vous dirai d'abord que cette situation me pose à peu près les mêmes questions qu'à vous. Mais une autorisation a bien été délivrée au gestionnaire de Domino's Pizza pour le stationnement de véhicules sur l'emplacement en question. Cette autorisation constitue un permis de stationnement et donne lieu au paiement de droits de voirie. Ces droits, résultant du tarif fixé par décision dans le cadre de la délégation que m'a confiée le conseil municipal, s'élèvent à 5 509 € en 2016. Mais si la société Domino's Pizza utilisait des cyclomoteurs électriques, elle ne se verrait facturer que 1 377,50 € pour la même surface.

J'ai parlé à plusieurs reprises à la gérante de l'établissement pour lui faire les mêmes remarques. Je vous rappelle que nous avons obtenu de Pizza Hut que leurs cyclomoteurs se garent dans le parking se trouvant derrière le restaurant. Domino's Pizza n'a pas cette possibilité. Pour encourager les établissements concernés à adopter des moyens de locomotion plus respectueux de l'environnement, nous avons mis en place un tarif préférentiel. Malheureusement, ils n'en ont pas profité pour l'instant. L'autorisation accordée donne le droit d'utiliser l'espace considéré pour l'activité commerciale. Mais ainsi que le rappelle l'arrêté, les bénéficiaires de l'autorisation doivent respecter les dispositions locales en matière de bruit.

Or, l'arrêté du 4 janvier réglementant les questions de bruit stipule que toute personne exerçant une activité susceptible de provoquer des bruits ou des vibrations gênants pour le voisinage doit prendre toutes les précautions pour éviter la gêne, en particulier par l'isolation phonique des matériels et des locaux et par le choix d'horaires de fonctionnement adéquats.

La pollution est plus complexe à établir, mais les agents des services de police municipale ont rappelé à plusieurs reprises au responsable de l'établissement qu'il convient de veiller à ne pas laisser les véhicules moteurs en marche lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

S'agissant de la circulation de scooters ou de vélomoteurs sur le trottoir, elle n'est évidemment pas autorisée ni même tolérée. C'est en contravention avec les règlements, et pas uniquement les règlements du maire. Et lorsque nous constatons de tels faits, nous verbalisons. Cela est arrivé à plusieurs reprises, mais cela ne décourage pas forcément les contrevenants.

Nous sommes par ailleurs intervenus à de nombreuses reprises, afin que cet établissement n'excède pas le périmètre autorisé et qu'il respecte la propreté des territoires. Nous avons en effet constaté qu'il était parfois procédé à la réparation des cyclomoteurs sur le trottoir. Nous avons également verbalisé.

En revanche, comme vous le savez, les horaires d'intervention de notre service de police ne sont pas aussi tardifs. La police municipale termine en effet son service à 20 heures. La seule solution pour le riverain consiste à saisir la police nationale. Il ne faut pas hésiter à l'appeler.

Je suis donc particulièrement attentif à cette question. La pharmacienne y est elle-même attentive. Elle sait aussi me le dire.

Dominique DAUGERAS

Comme cela n'a pas marché, elle m'en a parlé.

M. le maire

Cela a quand même marché, puisqu'il y a beaucoup moins de réparations sur le trottoir. Et les choses se sont améliorées. La gérante actuelle me semble d'ailleurs un peu plus attentive. La preuve en est avec les ordures. Cet établissement avait l'habitude de laisser traîner ses poubelles

Sceaux, le 11 février 2016

un peu partout. Il me semble que c'est aujourd'hui un peu plus contrôlé. C'est la vie quotidienne de la ville. Il y a des activités et des nuisances qu'il faut limiter au maximum. Nous y sommes tous attentifs.

Je vous remercie. La séance est levée.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 35.